

COPIE

Compte-rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 14 février 2024, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République.

Les décisions ci-après ont été prises :

I- Mesures normatives.

Au titre de ces mesures, le décret portant modification de celui relatif à la création, aux attributions et à la composition du Comité de préfiguration du Musée international du Vodun a été adopté.

II- Communications.

II-1. Agrément au Code des investissements.

Six sociétés sont concernées par ces mesures incitatives du Code des investissements.

Il s'agit, pour le régime des investissements spécifiques, de :

- SOCIETE BENINOISE D'INFRASTRUCTURES NUMERIQUES (SBIN) SA, pour le projet de déploiement de son réseau de communication sur toute l'étendue du territoire national afin de rendre disponible une connexion internet stable et fiable ;
- BENIN TERMINAL SA, pour son projet d'aménagement et d'exploitation d'un terminal spécialisé conteneurs au Port autonome de Cotonou.

Les sociétés ci-après bénéficieront du régime B :

- SOCIETE PROFILES ALUMINIUM (SOPAL) SARL, pour l'installation et l'exploitation d'une unité de fabrication de profilés d'aluminium à Hounsagoudo, dans la commune de Zè ;
- BIOLYNX PHARMA SAS, pour son projet de production de solutés et consommables médicaux, dans la Zone industrielle de Sèmè-Podji ;
- BINGBEN INDUSTRIES SA, pour l'installation d'une unité de production de bois d'œuvre, ameublement et revêtements spéciaux, dans la Zone industrielle de Sèmè-Podji ;

- NEW VISION GROUP SA, pour la fabrication de sacs scolaires solaires et non solaires, de serviettes hygiéniques et de vêtements scolaires, dans la commune de Lokossa.

Les projets portés par ces différentes sociétés vont générer plus d'un millier d'emplois en même temps qu'ils renforcent le tissu économique national.

II-2. Mission de maîtrise d'œuvre complète dans le cadre de la mise en place des infrastructures du pôle d'excellence en ophtalmologie dans divers établissements hospitaliers.

Lesdites infrastructures sont prévues pour être réalisées au Centre national hospitalier universitaire Hubert Koutougou MAGA, dans les centres hospitaliers universitaires départementaux de l'Ouémé et du Borgou ainsi qu'au Centre hospitalier universitaire de la Zone sanitaire de Cotonou 2 et 3.

Elles participent de la modernisation du plateau technique et constituent une solution pour optimiser les ressources matérielles, financières et humaines. De même, leur réalisation va élever la qualité des services de soins offerts aux populations en facilitant entre autres la référence et la contre-référence.

C'est pourquoi, le Conseil a autorisé la contractualisation avec un cabinet spécialisé pour effectuer notamment les études de conception architecturale, les études d'impact environnemental et social ainsi que la surveillance et le contrôle des travaux.

III- Rencontres et manifestations internationales.

Il a été autorisé sous cette rubrique, la participation du Bénin, du 10 au 17 mars 2024, à New York, aux États-Unis d'Amérique, à la 68^{ème} session de la Commission de la Condition de la Femme.

Fait à Cotonou, le 14 février 2024,

Le Secrétaire Général du Gouvernement,



Edouard OUIN-OURO.